ROCHEFORT OCÉAN
Communauté d'agglomération

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

Rochefort

Evaluation du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Document de synthèse

Juillet 2022

NB : pour plus de précisions sur les résultats de l'évaluation, se reporter au dossier complet annexé à ce document de synthèse.

ARCUS
études sociales et urbaines

1 Contexte, objectifs et méthodologie de l'évaluation du contrat de ville

A/ Contexte législatif

- **Une circulaire du 14/12/2021 amorçant l'obligation de mettre en place localement des démarches d'évaluation du contrat de ville afin de :**
  - rendre compte des résultats (qu'ils relèvent de dispositifs spécifiques ou de politiques de droit commun), au regard des moyens engagés ;
  - analyser dans quelle mesure et sous quelles conditions le contrat de ville a permis d'instaurer des processus de coopération entre les signataires et une mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun.

- **Une échéance au 30 Juin 2022**

- Compte-tenu des délais impartis, une évaluation qui repose moins sur une démarche exhaustive ("chaque action du contrat de ville") que sur **l'examen de certains dimensions en privilégiant une approche partenariale.**

B/ Les enjeux de l'évaluation

Apprécier collectivement l'efficience et les impacts du contrat de ville sur les quartiers prioritaires / de veille et sur le fonctionnement du système d'acteurs local

Permettre de se projeter collectivement dans une nouvelle configuration d'action en tenant compte des plus-values et des dysfonctionnements observés

1. Identifier le niveau **d'appropriation du contrat de ville par les acteurs locaux** ;
2. Analyser la **gouvernance et le pilotage** du contrat de ville ;
3. Evaluer **la pertinence des objectifs stratégiques** du contrat de ville et du PERR ;
4. Evaluer **les impacts** du contrat de ville sur **la situation sociale et l'image** des QPV ;
5. Faire émerger des **pistes d'amélioration** voire de **reconfiguration** pour la future contractualisation ;
6. Stimuler les **dynamiques partenariales locales.**

NB : en corollaire, une démarche d'évaluation des conseils citoyens portée par la DDETS 17 à l'échelle de la CDA de Saintes, de la CARO et de la CALR

C/ Déroulement méthodologique

1 – Mise en œuvre de la démarche évaluative
- Appropriation des docs.
- Analyse statistique
- 33 acteurs rencontrés
- Croisement et analyse
- Restitution intermédiaire

2 – Partage de la démarche et définition des pistes d'évolution souhaitables
- Animation d'un séminaire *(acteurs locaux et conseil citoyen)*
- Envoi d'un support aux services de l'Etat

3 – Finalisation de la démarche
- Ecriture d'une note synthétique
- Restitution en COPIL

D/ Points de vigilance méthodologiques et limites de l'exercice d'évaluation

En ce qui concerne l'évolution de la situation sociale des QPV, une difficulté à distinguer :
- ce qui relève des dynamiques territoriales, urbaines et socio-économiques à une échelle élargie
- les effets induits par les politiques publiques de "droit commun"
- les impacts réels des actions émanant du contrat de ville et des crédits spécifiques

Une rotation importante des acteurs / opérateurs gravitant autour du contrat de ville de la CARO :
- peu d'acteurs ont suivi le dispositif depuis son élaboration jusqu'à aujourd'hui
- des réserves exprimées par certains interlocuteurs ne se considérant pas suffisamment légitimes pour exprimer leur point de vue sur le CV

Les données statistiques : un niveau de précisions moindre pour le quartier de veille de la Gélinerie
- prise en compte du tissu pavillonnaire environnant (IRIS Casse-aux-Prêtres)
- pas toujours les mêmes indicateurs ni les mêmes années de diffusion des données / des comparaisons parfois peu robustes sur le plan statistique

Une démarche d'évaluation sans les principaux bénéficiaires du contrat : les habitants
- un cadre contraint (calendrier, conditions matérielles) pour organiser une consultation / enquête ad hoc
- néanmoins, des ressources existantes ont été mobilisées (évaluation à mi-parcours du contrat de ville…)
- les habitants pourront le cas échéant être associés au stade de l'écriture du nouveau contrat

2 Pilotage, coordination et appropriation du contrat de ville

A/ Une structuration du CV "classique" et conforme à la doctrine nationale

Cohésion sociale

- Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes
- Agir pour la prévention de la délinquance
- Améliorer les conditions de santé et d'accès aux soins
- Favoriser le lien social et la citoyenneté

Développement économique et emploi

- Faciliter l'accès à l'offre de service et ressources « emploi » et « formation » du territoire
- Accompagner l'émergence d'activités économiques de proximité
- Faciliter la mobilité des demandeurs d'emploi
- Proposer un accompagnement renforcé pour les personnes isolées et en grande difficulté

Cadre de vie

- Améliorer le cadre de vie et la vie quotidienne des habitants
- Contribuer à la mixité sociale dans le logement à l'échelle de l'agglomération et en particulier sur les QPV

Axes transversaux

Egalité Femmes / Hommes

Jeunesse

Lutte contre les discriminations

Implication des habitants / conseils citoyens

B/ Un schéma programmatique qui tranche avec les formats conventionnels

- **Un document clair qui va "droit au but"**, ce qui facilite sa lecture et son appropriation, dont la portée stratégique et opérationnelle ne se "dilue" pas dans une multiplication de fiches actions et qui permet une bonne identification de ce qui relève du droit commun et des crédits spécifiques, des dispositifs concomitants et des acteurs à mobiliser
- **Une absence de fiches actions** et de "fléchage" des acteurs/opérateurs **qui pénalise néanmoins la mise en œuvre opérationnelle du contrat,** à l'exception de certaines actions antérieures à l'écriture du contrat (PRE, ASV…) ou bien ciblées (contreparties attendues à l'abattement de la TFPB)
- Des indicateurs communs à de multiples actions qui complexifient l'évaluation du contrat
- **A l'instar d'une grande partie des contrats de ville, un déficit de "territorialisation" des actions :** des logiques de "dispositifs" qui priment largement sur les logiques de "projets de quartier"

C/ Un essoufflement progressif de la dynamique d'acteurs

- **Un certain "enthousiasme" lors de l'élaboration et de la 1ère année de mise en œuvre du contrat :**
  - relance d'une dynamique partenariale qui s'était essoufflée avec l'achèvement du PRU
  - attentes fortes à l'égard de certains dispositifs (exonération TFPB, conseil citoyen, etc.)
  - expérimentation de nouveaux modes de faire (diagnostics en marchant notamment)
- **Un portage politique reconnu de la part du Vice-Président Solidarité Territoriale** et ce en dépit du décalage entre l'échelon institutionnel de la CARO, qui porte le contrat de ville, et la concentration des QPV sur la ville-centre de Rochefort.
- **Après l'émulation, des "routines institutionnelles" qui reprennent le dessus :**
  - développement d'une logique de "guichet" qui reprend vite le pas sur la "dynamique de projet"
  - sentiment partagé que les pratiques locales en matière de politique de la ville ont peu évolué
  - identification d'une "strate manquante" de réactualisation régulière du diagnostic partagé et de co-construction des orientations annuelles des appels à projet
- **Une logique d'abonnés qui prime, peu de "coopérations de projet" suscitées**
  - 70% des actions financées par la CARO sont portées par 5 structures
  - un vivier associatif local riche, qui s'est globalement peu approprié le dispositif
  - une absence d'actions portées par plusieurs acteurs dans le cadre des appels à projet

D/ Et pourtant, une capacité d'adaptation et des réalisations structurantes :

Un groupe de travail sur La Gélinerie qui démontre la réactivité des acteurs locaux face à une situation sociale qui s'est rapidement dégradée

3 autres groupes de travail mis en place autour de l'apprentissage du français, du numérique et des adultes relais

L'élaboration et la signature d'un PERR qui a cristallisé la souplesse du dispositif global

La mise en œuvre de projets structurants sur les QPV : création du centre social Primevère-Lesson, création de l'Espaces Services Publics…

Des engagements forts de RHO en matière de médiation, de gestion urbaine de proximité, de peuplement, etc.

Des acteurs qui ont su faire preuve de **réactivité et d'adaptabilité pendant la pandémie !**

2 Pilotage, coordination et appropriation du contrat de ville

A/ Un investissement financier croissant et effectif

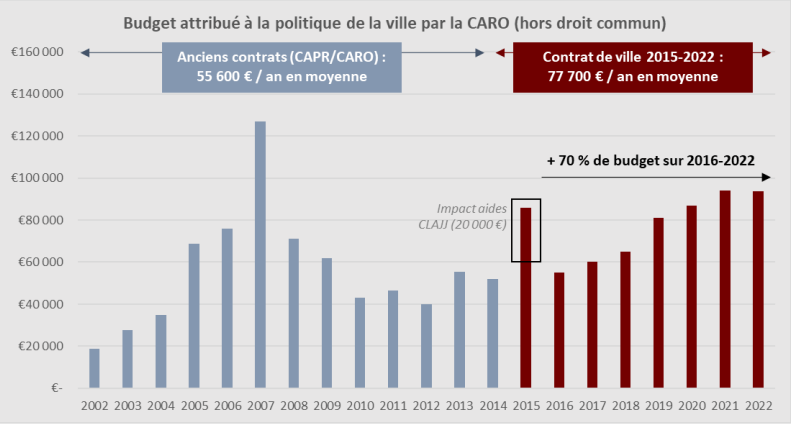

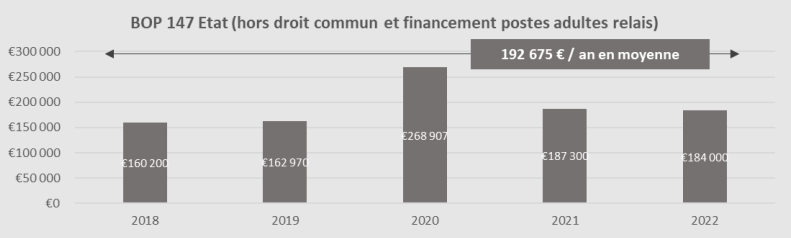

621 600 €
engagés par la CARO
sur 2015-2022
(hors droit commun / politiques relevant d'autres directions)

83 250 €
engagés par la Région
sur 2018-2022
(hors droit commun)

963 400 €
engagés par l'Etat
sur 2018-2022
(hors droit commun et contrats aidés)

5
Contrats aidés
en cours

998 000 €
contreparties de RHO
vis-à-vis de l'abattement sur la TFPB
sur 2016-2021 (102% montant abattement)

B/ Mais un déficit global d'animation du contrat de ville

Dans une "*ville à taille humaine*", un partenariat local qui fonctionne sur le registre de l'interpersonnel :

- Des projets et des actions qui émanent moins de cadres contractuels que de relations "informelles" et bilatérales
- Un fonctionnement fluide et plutôt performant, avec ses atouts mais aussi ses écueils : primauté des logiques liées à l'urgence sur les logiques liées à la prévention, déficit d'espaces d'échanges et de co-construction, difficulté d'intégration de certains nouveaux acteurs dans des collectifs déjà bien constitués, etc…

Une rotation importante des effectifs, défavorable au suivi et à la mise en œuvre du CV

- Au sein de la CARO : changement de coordination / changement d'affectation pour le portage de certains dispositifs
- Au sein des services de l'Etat : période sans délégué du, changement de délégué, mutualisation avec d'autres EPCI…
- Au sein de l'AAPIQ, qui a été marquée par la difficulté à stabiliser la fonction de direction pendant plus de 2 ans, même si cette problématique est aujourd'hui réglée

C/ Un pilotage technique "complexe" et "atomisé"

Un déficit de moyens affectés à la coordination générale du contrat de ville (moins d' 1/2 ETP / mutualisation avec le pilotage du PLIE, de l'Organisme Intermédiaire et des clauses sociales)

Une coordination déléguée à d'autres acteurs locaux pour certains dispositifs / axes :

- Le CCAS pour ce qui concerne le PRE et l'ASV, la mise en œuvre de ce dernier étant renvoyée… au coordinateur santé de la CARO
- La ville et d'autres services de la CARO pour ce qui concerne les actions enfance-jeunesse, le CISPD, le volet culture du contrat de ville…
- La direction Aménagement et Habitat de la CARO pour ce qui concerne l'abattement de la TFPB ou le volet habitat/peuplement du contrat de ville
- Le centre social Primevère-Lesson pour ce qui concerne le portage et l'animation du conseil citoyen

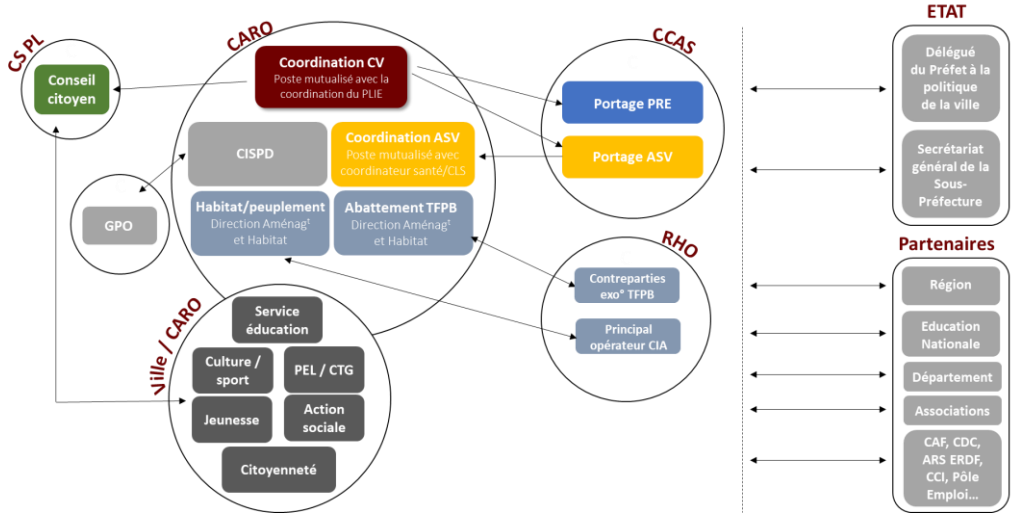

Le conseil citoyen, un positionnement et un statut à repenser

- Un collectif perçu comme le "prolongement" du centre social Primevère-Lesson, avec 2 conséquences principales :
  - 1/ méconnaissance des habitants du QPV Petit Marseille, qui s'écartent du dispositif
  - 2/ difficulté pour les conseillers de défendre des points de vue "indépendants" sans fragiliser le partenariat entre le centre social et les acteurs locaux

3 Bilan synthétique du contrat de ville par axes

Des interventions financières qui s'équilibrent entre les différents financeurs

Le lien social et le développement économique : principaux postes de financement CARO sur 2015 - 2022

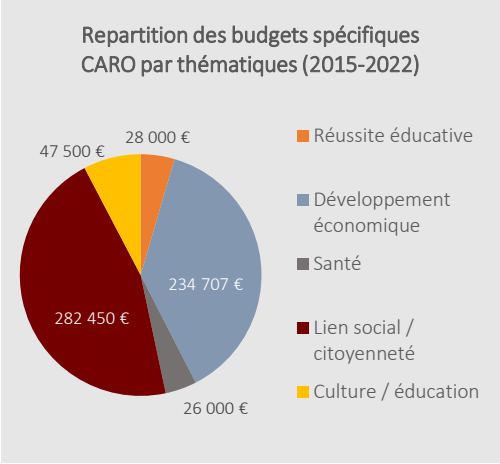

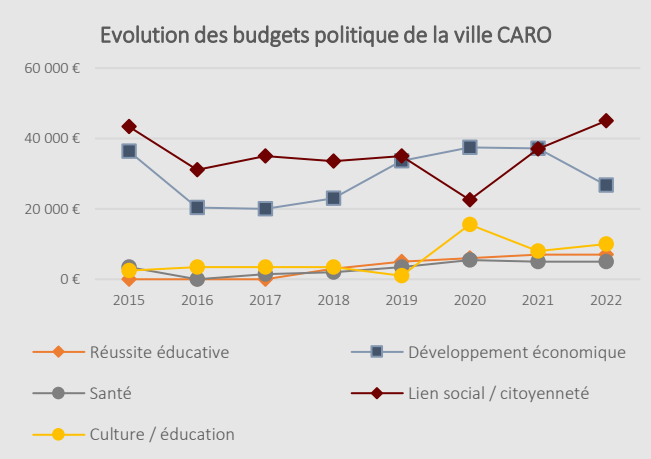

Une répartition plus équilibrée de l'enveloppe de l'Etat,
même si la réussite éducative représente le champ le mieux financé

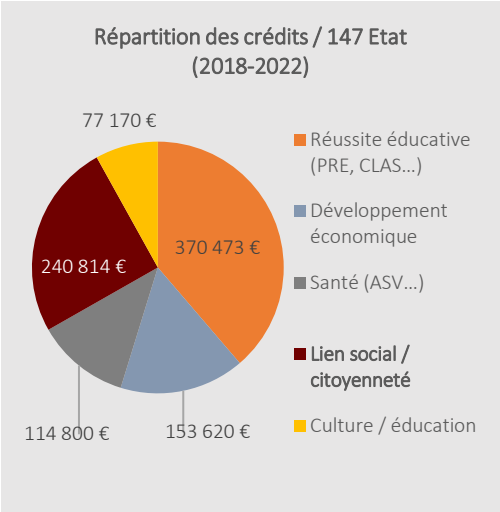

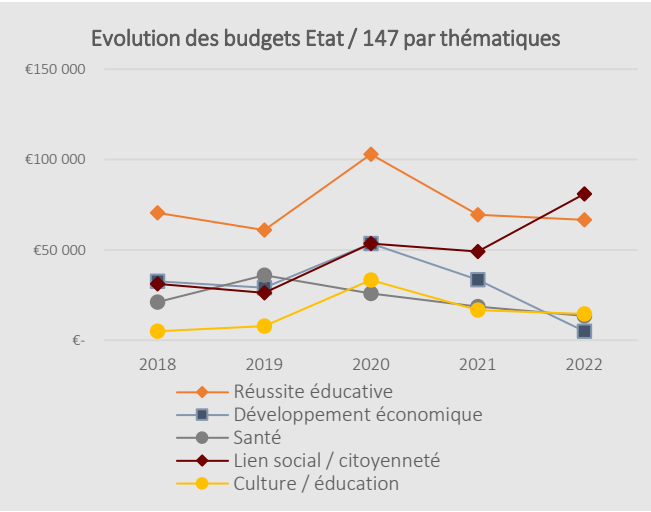

Pilier Développement économique et emploi

ACCES A L'EMPLOI

Des politiques de droit commun efficientes et ambitieuses qui profitent largement aux habitants des QPV :

- Un maillage riche d'acteurs permettant d'accompagner la diversité des publics à travers des dispositifs adaptés : chantiers d'insertion (Vivr'Actif, etc.), régie inter-quartiers, entreprises d'insertion, association intermédiaire, accompagnement des PMR ou porteuses de handicap (CAP emploi, Messidor), clauses d'insertion, PLIE, etc.
- De nombreux secteurs d'activités investis par les structures (nettoyage espaces verts, second œuvre, services à la personne, industrie…), des gisements identifiés et qui font l'objet de projets (restauration, développement durable, etc.) ;
- Une "logique de collectif" qui fluidifie les relations entre les structures, qui supplante les rapports de concurrence généralement observés sur d'autres territoire, et qui permet d'accéder à de nouveaux marchés ;
- Un partenariat efficace avec les autres acteurs sociaux (Pôle Emploi, Boussole, CSC…)
- Un projet de garage solidaire qui n'a néanmoins pas pu voir le jour (problématiques foncières, déficit de soutien des instances délivrant les agréments…)

Malgré la permanence de situations problématiques, des crédits politique de la ville qui permettent de "faire levier" sur des dimensions spécifiques :

- Alphabétisation, FLE, ateliers sociolinguistiques…
- Mobilité, à travers les actions portées par Vivractif (permis solidaire, mob'solidaire…)
- Médiation et captation des publics les plus fragiles (RIQ, ADCR, AAPIQ, la Boussole…)
- Lutte contre les discriminations à l'embauche (RIQ notamment)

Selon les acteurs, un dispositif d'apprentissage du français qui reste sous-dimensionné vis-à-vis de la montée des besoins

DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

En l'absence de projet urbain ou immobilier sur les QPV, une difficulté à accompagner le développement de l'offre commerciale, au-delà de la programmation qui émanait du PRU du Petit Marseille

3 Bilan synthétique du contrat de ville par axes

Pilier cohésion sociale

LIEN SOCIAL ET CITOYENNETE

Une stratégie qui repose essentiellement sur la mobilisation des centres sociaux :

- Une intervention qui a gagné en structuration / lisibilité avec la création du centre social Primevère-Lesson, qui constitue une étape marquante dans la mise en œuvre du contrat de ville
- Une problématique RH au sein de l'AAPIQ, qui a dominé la période du contrat de ville mais qui a été jugulée avec le recrutement d'un nouveau directeur

Un contexte pandémique qui a accentué le repli résidentiel et l'isolement des publics fragiles, mais une montée en puissance des dispositifs nationaux pour juguler cette situation : quartiers d'été et d'automne, soutien renforcé aux associations de proximité…

Des efforts reconnus en matière d'accès aux droits, portée essentiellement par des politiques de droit commun : création d'un Espace de Services Publics en 2020, mise en place de conseillers numériques, organisation d'une semaine de lutte contre les discriminations, formation des acteurs locaux par le Boulevard des Potes, projets égalité hommes-femmes (projet "Jimmy et ses sœurs" par exemple).

Une montée en puissance du volet culturel du contrat de ville, avec l'accompagnement de nombreux projets (Il Convito, Jimmy et ses sœurs, Compagnie XY…) Même si le budget dédié à ce poste reste encore mesuré, un relais efficace du droit commun (coupe d'or, CTEAC…).

Un volet sportif qui pourrait être investi davantage, la commune de Rochefort bénéficiant d'un tissu associatif relativement dense en la matière, même si des actions structurantes ont été mises en place (Action cœur de sport, etc.)

Dans des quartiers confrontés à une diversification de la sociologie locale et des "communautés" en présence, un déficit de projets en lien avec l'interculturalité

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance réactivé depuis la signature du contrat de ville

Un dispositif de prévention spécialisée qui pourrait monter en puissance compte tenu des besoins, mais des actions de médiation plutôt souples qui s'adaptent aux problématiques identifiées

REUSSITE EDUCATIVE

Une non-affiliation au réseau d'éducation prioritaire difficilement jugulée par la mise en œuvre efficace de dispositifs tels que le CLAS ou le PRE, dans une commune où l'échec scolaire et les fragilités sont marqués…

Un Programme de réussite éducative bien installé (coordination des acteurs – AS, Education Nationale, CMPP, CMPE, associations -des EPS et des référents), représentant le premier poste de financement du contrat de ville (+/- 20% des crédits de la CARO et de l'Etat), mais un portage par le CCAS qui interroge compte-tenu des champs d'intervention de ce dernier.

Une mobilisation encore récente des élèves en difficultés sur le collège Grimaux malgré des besoins avérés, en raison de la "dilution" des élèves résidant en QPV dans un bassin de recrutement bien plus vaste et de la rotation du personnel du collège

Des dispositifs de droit commun ambitieux qui assurent un relais essentiel auprès des élèves fragiles et de leurs familles, en matière de parentalité (maison de l'enfance, baroulette, LAEP, café et dîner des parents…), d'accompagnement des familles monoparentales par la DDAS, de périscolaire et de politiques jeunesse, d'accompagnement à la scolarité…

Une refonte des contours de la carte scolaire qui a généré une diminution de la mixité des effectifs de La Galissonnière et de Herriot

SANTE

Un déficit de médecins généralistes et de spécialistes à l'échelle de la ville et de la CARO, **une politique communautaire de promotion de la santé auprès des professionnels médicaux qui bénéficie entre autre aux habitants des QPV**

Une problématique d'accès aux soins toujours très marquée sur les 2 QPV, en témoigne l'enquête réalisée par les étudiants du SSES et de l'IFSI : **1/3 des répondants rencontrent des difficultés d'ordre matériel pour se rendre chez un professionnel médical**, 18% rencontrent des difficultés financières, etc.

Plusieurs actions mises en œuvre dans le cadre de l'Atelier Santé Ville : parcours de prévention santé pour les personnes éloignées du soin, forum santé dans les QPV, etc.

Un enjeu d'améliorer les synergies entre les acteurs du social et les acteurs intervenant dans le champ des addictions et des troubles psychologiques, en particulier sur le quartier centre-ville sud – Avant-Garde

3 Bilan synthétique du contrat de ville par axes

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

GESTION URBAIN DE PROXIMITE

Une approche essentiellement portée par Rochefort Habitat Océan, qui joue pleinement le jeu des contreparties de l'abattement de la TFPB :

- Recrutement d'un agent de médiation et de proximité, qui intervenait essentiellement sur le Petit Marseille, puis dans une moindre mesure sur la Gélinerie et Salaneuve (pour ce qui concerne les quartiers prioritaires / de veille)
- Actions en faveur de la tranquillité résidentielle : charte de bon voisinage sur les Tamaris, etc.
- Renforcement de l'entretien, gestion des encombrants (acquisition d'un camion-plateau), outils de mesure de la satisfaction des locataires Mise en place d'éclairage automatique au Petit Marseille
- Réfection de l'interphonie sur certains immeubles du centre-ville sud – Avant-Garde

De fait, les interventions conduites sur 2015-2021 représentent 102% du montant de l'abattement.

EQUIPEMENTS

Sur le Petit Marseille :

- Une opérations d'extension/réhabilitation de la maternelle afin d'y annexer de nouveaux locaux pour l'élémentaire
- La création de l'espace de services publics sur l'emprise des anciens locaux de l'élémentaire
- Une intervention globale nécessaire sur l'ensemble des locaux de l'AAPIQ
- Un réinvestissement possible des anciens locaux de la maternelle, mais un bâtiment peu performant sur le plan thermique

Sur Centre-ville – Avant-Garde :

- Une multitude d'équipements, un bilan qui nécessiterait un travail plus approfondi

Sur la Gélinerie

- Un remaniement des locaux de la "dalle" (espace jeunes municipal, Pyramide…), qui va se poursuivre sur 2023

HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Un enjeu d'articulation entre la politique de la ville et la politique de peuplement et d'attributions, alors que celles-ci s'imbriquaient lors de la mise en œuvre du PRU :

- L'habitat et le peuplement, la clé de voûte pour infléchir les évolutions sociales des quartiers prioritaires et de veille.
- En-dépit d'un PPGDID bien approprié et d'un PLH ambitieux et globalement bien approprié par les acteurs locaux, un enjeu de réactivation de la Conférence Intercommunale du Logement afin d'inscrire le quartier de veille de la Gélinerie, qui échappe aux prérogatives de la loi Egalité et citoyenneté, dans une stratégie de peuplement globale
- Des objectifs globalement respectés en matière d'attributions : 66% d'attributions en QPV ciblant des ménages des Q2/3/4 en 2021 (70% fixés dans la CIA / 50% dans la loi), 15% d'attributions hors QPV ciblant des ménages du Q1 (contre 25% dans la loi > concentration de l'offre très sociale, faible taux de rotation et tensions croissantes sur le marché locatif social, sous-location non comptabilisée…)

Des quartiers prioritaires confrontés à des dynamiques hétérogènes :

- **Une dynamique de transformation urbaine et immobilière sur Centre-ville Sud – Avant-Garde** (rénovation échelonnée de Salaneuve, OPAH-RU sur le centre-ville, îlots susceptibles de bénéficier d'Opérations de Restauration Immobilière, requalification des espaces publics et végétalisation des rues…), qui engendre une diversification de la sociologie du QPV, confronté à un processus de gentrification tout en jouant toujours une fonction d'accueil de publics fragiles (parc privé dégradé, parc social…)
- **Des opérations de diversification de l'offre (accession, accession aidée) qui ont trouvé leurs cibles sur le Petit Marseille** mais un quartier qui demeure très fragile et dont les marges de manœuvre sont relativement faibles en matière de peuplement
- **Une fragilisation des équilibres sociaux sur la gélinerie, confronté aux effets pervers de la CIA** (le quartier accueille une part non-négligeable des 25% d'attributions hors QPV devant cibler des ménages du 1er quartile), à une présence importante de logements/hébergements d'urgence (liée au taux de rotation, relativement important) et à un déficit d'attractivité résidentielle

4 Lecture socio-urbaine des quartiers du contrat de ville

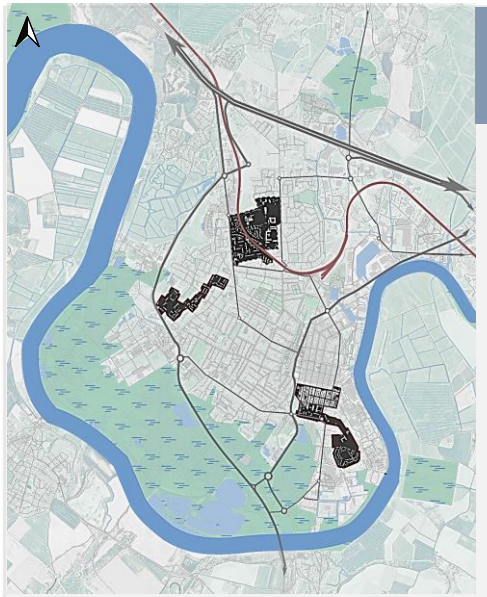

Dans une commune qui bénéficie d'un regain d'attractivité et d'une diversification de la sociologie locale... un risque de décrochage des QPV d'autant plus grand

- Un poids démographique stable au sein de la ville mais des **dynamiques contrastées selon les quartiers :**
  - une déprise marquée sur le Petit Marseille (dé-densification liée au PRU)
  - un quartier du sud centre-ville bénéficiant d'un regain d'attractivité (« gentrification diffuse »).
- Des QPV qui concentrent 45% de l'offre locative sociale de la ville mais **des typologies hétérogènes** d'un quartier à l'autre qui **conditionnent leurs sociologies.**
- **Une population très familiale et plutôt jeune sur le PM et une monoparentalité qui y reste prégnante. Une très forte représentation des personnes isolées sur CVAG.**

- Malgré les dispositifs et les efforts déployés par les acteurs publics et les SIAE, **une population qui reste à l'écart de l'emploi. Un phénomène qui touche plus particulièrement les femmes** des QPV.
- **Un taux de pauvreté bien plus significatif que sur Rochefort, notamment sur le Petit Marseille où près d'1 habitant sur 2 vit sous le seuil de pauvreté.** Le quartier de veille de la Gélinerie fait également face à une montée des vulnérabilités sociales.
- Une population plus éloignée du système scolaire qu'à l'échelle de la ville et un taux de scolarisation des 15-24 ans sensiblement plus faible qu'à l'échelle de Rochefort. Une situation encore plus marquée sur le Petit Marseille.

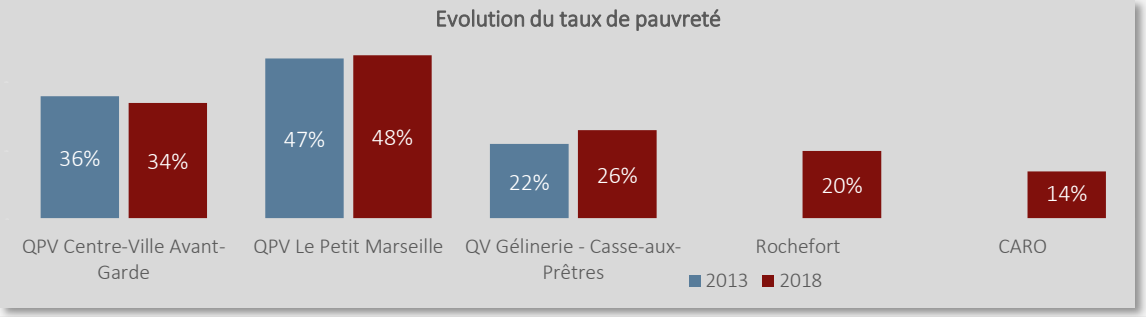

Un périmètre qui recouvre des entités urbaines hétéroclites

Le mail piéton et l' « araignée », des espaces publics appropriés

Espace Jeune de l'AAPIQ – des locaux parfois obsolètes

QPV Le Petit Marseille : des problématiques sociales qui demeurent malgré une diversification de la sociologie locale

- **Une sociologie du quartier qui se diversifie** entre la population de pionniers issus du territoire local ou de l'immigration d'Afrique du nord, l'arrivée de nouveaux ménages au sein des logements en accession (public difficile à capter) et les familles issues d'une immigration récente (tchétchènes puis kurdes, turcs, roumains…) confrontés à des parcours migratoires souvent difficiles et des situations de grande fragilité.
- **Un fonctionnement social qui évolue :** une fragmentation croissante des groupes sociaux, même si celle-ci se traduit plus par de l'évitement que par des tensions en tant que telles.
- **Un climat social qui s'est globalement amélioré depuis le PRU :** des incivilités, quelques trafics et des troubles de voisinage qui perdurent sans pour autant se répercuter sur l'ambiance du quartier.
- **Une difficulté croissante à mobiliser les habitants :** affaiblissement de l'identité collective et du sentiment d'appartenance au quartier avec le PRU, diminution de la "surface de contact" entre les familles et le centre social avec la relocalisation des dispositifs périscolaires et extra-scolaires en-dehors du centre social (des projets de réinvestissement des pieds d'immeubles portés par l'AAPIQ afin d'y remédier)
- **Un maillage dense d'acteurs,** d'équipements de services et de dispositifs mais une nécessité de poursuivre la réhabilitation / reconversion de certains équipements
- Une OAP, véritable site levier pour poursuivre la greffe du quartier à la ville et diversifier l'offre de logements.

4 Lecture socio-urbaine des quartiers du contrat de ville

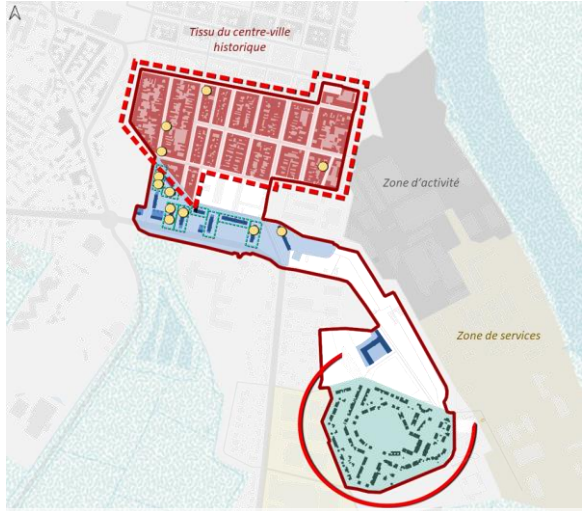

Une juxtaposition d'entités urbaines et sociales distinctes plus qu'un "quartier" en tant que tel

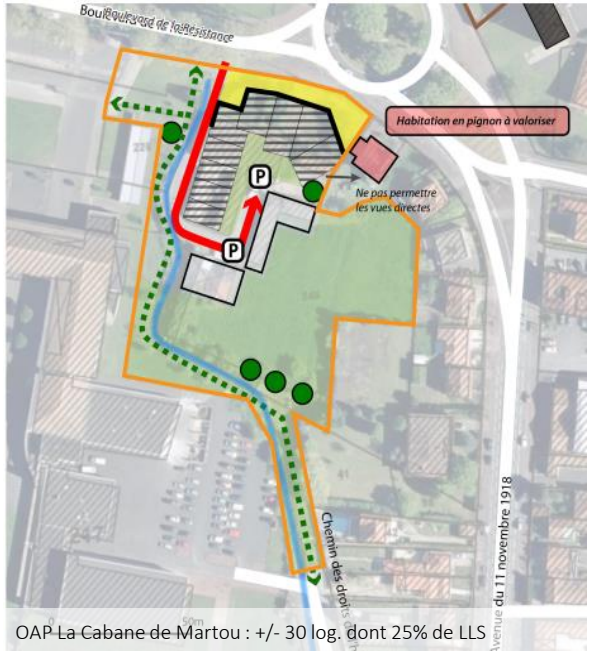

OAP La Cabane de Martou : +/- 30 log. dont 25% de LLS

QPV Centre-Ville Avant-Garde : un quartier hétéroclite dont les composantes connaissent des dynamiques différentes

- **Un secteur de centre-ville s'inscrivant dans une constellation d'équipements et de polarités**
- **Le "bas des rues", confronté à des processus sociologiques multiples :**
  - Le maintien d'une population très fragile dans un parc de logements locatifs privés dégradés difficile à mobiliser
  - Un processus de gentrification "diffuse" (installation croissante de familles en accession à la propriété ou changements d'usages)
  - Une dynamique de transformation urbaine à l'œuvre : OPAH-RU, ORI en gestation, etc.
- **Salaneuve, une dynamique de réhabilitation du parc social ambitieuse et s'échelonnant sur plusieurs années :**
  - Une certaine attractivité résidentielle (proximité des équipements et du centre-ville)
  - Des fragilités sociales marquées mais peu de problèmes de fonctionnement (sauf sur Vauban)
- **Avant-Garde : une enclave résidentielle sans difficultés manifestes**
  - Un quartier mal connecté au centre-ville et aux berges de la Charente
  - Des logements individuels attractifs, occupé par une population relativement équilibré sur le plan social.
  - Des dysfonctionnements ponctuels que les acteurs locaux parviennent à réguler
- **Des projets à venir (OAP, parcelle de la DT) qui impacteront nécessairement le fonctionnement du secteur**

Un quartier d'entrée de ville "labyrinthique" et "fragmenté"

Locaux de Pyramide en cœur de quartier

Lycée Merleau-Ponty

Voie ferrée, barrière physique source de nuisances sonores

QV La Gélinerie : un processus de décrochage social marqué, des réponses qui se structurent et demandent à être pérennisées

- **Un quartier inscrit dans une trajectoire de décrochage social qui s'est accentuée ces 5 dernières années et qui cumule des indicateurs de fragilités :** montée de la monoparentalité, croissance du taux de pauvreté, hausse des publics au sein des structures d'intervention sociale, surreprésentation des logements d'urgence, épisodes réguliers d'incivilités ou de trafic (en dépit des interventions policières récentes) difficulté à infléchir le peuplement du quartier situé en dehors de la géographie prioritaire (effets pervers de la CIA)
- **Un quartier néanmoins doté de ressources :** la proximité d'équipements structurants (lycée, collège), la présence d'acteurs investis dans le fonctionnement et la régulation de la vie locale (Pyramide, AAPIQ, RHO, travailleurs sociaux, école, etc.)et un vivier d'habitants susceptibles de s'investir dans des dynamiques collectives
- **Un groupe de travail qui a défini et met en œuvre efficacement un plan d'actions (à consolider et à pérenniser), mais un quartier qui nécessite des interventions plus structurelles** afin de rendre le quartier plus ouvert et plus attractif (requalification, réhabilitation des espaces publics) de définir d'une stratégie de peuplement en lien avec la CIA et de poursuivre de la requalification des équipements
- **La présence d'équipements au rayonnement varié sur lesquels prendre appui pour développer la stratégie d'intervention sociale.**

5 Enjeux pour la future contractualisation

1/ Une nécessité de pérenniser l'inscription de Rochefort dans la géographie prioritaire de la politique de la ville :

→ Pour **atténuer le décrochage de quartiers** encore fragiles vis-à-vis d'un territoire qui entame un nouveau cycle de développement et de diversification de sa sociologie ;

→ Pour **réinscrire les quartiers** de la géographie prioritaire **dans la dynamique de régénération** à l'œuvre sur la ville-centre ;

→ Pour "transformer l'essai" des dispositifs qui ont démontré leur utilité et sans lesquels la situation des quartiers serait plus critique (PRE, exonération TFPB, etc.).

2/ Une nécessité de faire évoluer les contours de la géographie prioritaire

→ Pour **pérenniser l'inscription du Petit Marseille, dont le poids démographique se tasse, dans la géographie prioritaire** de la politique de la ville ;

→ Pour asseoir et pérenniser **les interventions sur la Gélinerie** et enrayer la spirale de décrochage social à l'œuvre sur le quartier.

3/ Une nécessité de réajuster les modalités de pilotage, de coordination et de mise en œuvre du contrat de ville :

→ **En simplifiant et en redéfinissant le portage de certains dispositifs :**
- Repositionner la coordination du PRE auprès du service éducation de la ville ?
- Fondre l'ingénierie de l'ASV au sein du futur Contrat Local de Santé tout en préservant une enveloppe spécifique à la mise en œuvre d'actions ?
- Redéfinir le statut et les modalités de portage du conseil citoyen en le dissociant du centre social Primevère-Lesson ?
- Clarifier les articulations entre le contrat de ville, le futur contrat local de santé, le programme local de l'habitat, la convention d'attributions…

→ En associant au programme d'actions thématiques **un "schéma d'intervention territorialisé" par quartier**, en tirant parti de l'expérience mise en œuvre sur la Gélinerie.

→ En insufflant **de nouveaux modes opératoires plus "agiles"** et tenant compte de l'évolutivité des problématiques :
- Réalisation d'un diagnostic partagé chaque année à travers des modalités de travail collaboratives (diagnostic en marchant, etc.)
- Identification des besoins / problématiques et ciblage des thématiques / axes à privilégier dans les appels à projet annuels

→ En privilégiant **un accompagnement à "plusieurs vitesses"**
- Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) pour les projets structurants
- Appels à projets plus "classiques" sur les problématiques conjoncturelles identifiées dans le cadre des diagnostics partagés annuels

→ En **diversifiant les porteurs de projet**, afin de tirer parti de la richesse associative de la ville et de faire émerger de nouvelles propositions / coopérations.

→ En **promouvant, à travers les appels à projet, les coopérations inter-structures** sur des actions structurantes.

→ En **renforçant les moyens et le temps alloués à la coordination et à l'animation** du contrat.

4/ Une nécessité de poursuivre les efforts pour agir sur les "causes" du décrochage des quartiers

→ En agissant sur **le peuplement** des quartiers :
- Réactivation de la Conférence Intercommunale du Logement
- Intégration de la Gélinerie dans la stratégie d'attribution des logements locatifs sociaux
- Rééquilibrage géographique des logements d'urgence, CADA, etc.

→ En améliorant **la qualité et l'attractivité résidentielle** des quartiers :
- Diversification de l'offre résidentielle et poursuite de la politique de réhabilitation des logements
- Réflexion sur l'opportunité d'une opération de requalification urbaine sur la Gélinerie
- Poursuite de la mise en œuvre de la Gestion urbaine de proximité

→ En poursuivant **le soutien aux dispositifs de réussite éducative, de parentalité et de prévention spécialisée**

→ En **soutenant les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi** (politiques de droit commun / actions spécifiques au QPV)

5/ Une consolidation nécessaire des leviers en matière d'intégration, de lien social et d'animation

→ En initiant des actions en matière **d'interculturalité,** notamment sur la Gélinerie et le Petit Marseille

→ En pérennisant **le soutien aux projets en matière de culture, de sport et de santé**

→ En poursuivant **la réhabilitation des équipements du Petit Marseille (centre social) et de la Gélinerie**

→ En renforçant **les synergies entre les travailleurs sociaux, les médiateurs et les acteurs de la santé mentale**, notamment sur le quartier Centre-ville sud – Avant-Garde

→ En soutenant **les logiques du "aller vers" pour mobiliser les habitants** dans le fonctionnement de la vie locale